



Les collégiens ne seront pas exclus mais...

Les collèges Truffaut et Rostand pourront leur faire effectuer un stage dans un des services municipaux ou à l'épicerie solidaire.

Pourquoi ? Comment ?

Une mesure de responsabilisation, c'est quoi ?

Cette mesure est inscrite dans la nouvelle échelle des sanctions de l'Éducation nationale qui peuvent être prononcées à l'égard d'un élève après un manquement à ses obligations. Pouvant être prise par le chef d'établissement ou par le conseil de discipline, cette mesure prévoit la participation de l'élève à des activités de solidarité, culturelles, de formation ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives, en dehors des heures d'enseignement.

« **C'est une mesure de substitution à l'exclusion temporaire, cette dernière ne présentant pas beaucoup d'intérêt au plan éducatif** », a résumé Hervé Lasne, maire-adjoint en charge de la citoyenneté, lors du conseil municipal, lundi. « **L'enjeu est de limiter la déscolarisation et de mobiliser le jeune dans une démarche positive.** »

Pourquoi la Ville s'engage dans ce dispositif ?

Les collèges Jean-Rostand et François-Truffaut ont sollicité la Ville pour que celle-ci puisse les aider dans la mise en œuvre de ces mesures de responsabilisation. Les services techniques (espaces verts et propreté publique) sont d'accord pour accueillir ponctuellement des jeunes, de même que la police municipale. L'épicerie sociale du Centre communal d'action sociale ainsi que la Croix-Rouge sont également partantes.

Combien de jeunes pourront suivre ces mesures ?

Une mise en œuvre à titre expérimental est envisagée de mars à juillet, avec au maximum l'accueil de cinq jeunes par établissement. L'élève visé par la mesure ne peut pas effectuer plus de vingt heures, à raison de trois heures par jour.

Qu'en pensent les élus ?

A priori du bien, puisque la proposition a été votée à l'unanimité, moins l'abstention de Jean-Louis Menereul : le vice-président d'Argentan Intercom en charge de l'éducation regrette que « **les collectivités locales soient sollicitées pour un dispositif qui ne devrait concerner que l'Éducation nationale** ».

F. B.



Les élèves au comportement incivique des collèges François-Truffaut (photo) et Jean-Rostand pourront faire des stages dans des services de la Ville. Ouest-France